

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - HARFLEUR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760341400012

POSTE COMPTABLE : Centre des Finances Publiques Harfleur

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : VILLE D'HARFLEUR (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	41
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	53
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	54
C3.2 - Liste des établissements publics créés	55
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	56
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 76341	HARFLEUR VILLE D'HARFLEUR	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8460
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	11
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 893 745	10 243 469	1 198,77	1 017,02

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 197,60	935
2	Produit des impositions directes/population	491,70	507
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 250,03	1 133
4	Dépenses d'équipement brut/population	109,85	305
5	Encours de dette/population	1 045,65	860
6	DGF/population	155,56	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61,24 %	56,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,63 %	90,10 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,79 %	27,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83,65 %	76,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 575 210,30	10 756 748,90

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 818 461,40

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 575 210,30	11 575 210,30
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 769 467,22	2 307 755,13

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	389 483,70	465 389,72
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 614 193,93	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 773 144,85	2 773 144,85
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	14 348 355,15	14 348 355,15
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 150 817,89	0,00	2 376 012,17	2 376 012,17	2 376 012,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 005 245,26	0,00	6 205 000,00	6 205 000,00	6 205 000,00
014	Atténuations de produits	295 455,00	0,00	305 489,84	305 489,84	305 489,84
65	Autres charges de gestion courante	713 887,98	0,00	756 010,50	756 010,50	756 010,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 165 406,13	0,00	9 642 512,51	9 642 512,51	9 642 512,51
66	Charges financières	295 905,05	0,00	280 235,70	280 235,70	280 235,70
67	Charges exceptionnelles	55 926,75	0,00	48 350,00	48 350,00	48 350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	97 625,73		160 612,09	160 612,09	160 612,09
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 614 863,66	0,00	10 131 710,30	10 131 710,30	10 131 710,30
023	Virement à la section d'investissement (5)	440 000,00		1 073 500,00	1 073 500,00	1 073 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	234 942,78		370 000,00	370 000,00	370 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		674 942,78		1 443 500,00	1 443 500,00	1 443 500,00
TOTAL		10 289 806,44	0,00	11 575 210,30	11 575 210,30	11 575 210,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	150 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 125 909,91	0,00	1 170 220,67	1 170 220,67	1 170 220,67
73	Impôts et taxes	6 388 876,00	0,00	6 363 264,00	6 363 264,00	6 363 264,00
74	Dotations et participations	2 431 334,00	0,00	2 491 057,00	2 491 057,00	2 491 057,00
75	Autres produits de gestion courante	161 891,36	0,00	190 607,23	190 607,23	190 607,23
Total des recettes de gestion courante		10 258 011,27	0,00	10 415 148,90	10 415 148,90	10 415 148,90
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 273 111,27	0,00	10 575 248,90	10 575 248,90	10 575 248,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 695,17		181 500,00	181 500,00	181 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 695,17		181 500,00	181 500,00	181 500,00
TOTAL		10 289 806,44	0,00	10 756 748,90	10 756 748,90	10 756 748,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	818 461,40
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 262 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 200,00	50 867,55	36 000,00	36 000,00	86 867,55
204	Subventions d'équipement versées	144 114,00	76 067,88	145 114,00	145 114,00	221 181,88
21	Immobilisations corporelles	102 860,10	129 698,27	593 345,00	593 345,00	723 043,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	73 600,00	58 048,00	300 023,41	300 023,41	358 071,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	321 774,10	314 681,70	1 074 482,41	1 074 482,41	1 389 164,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	74 802,00	0,00	0,00	74 802,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	522 685,00	0,00	511 850,00	511 850,00	511 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 838,51		1 634,81	1 634,81	1 634,81
	Total des dépenses financières	531 523,51	74 802,00	513 484,81	513 484,81	588 286,81
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	853 297,61	389 483,70	1 587 967,22	1 587 967,22	1 977 450,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 695,17		181 500,00	181 500,00	181 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 695,17		181 500,00	181 500,00	181 500,00
	TOTAL	869 992,78	389 483,70	1 769 467,22	1 769 467,22	2 158 950,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	614 193,93
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	465 389,72	138 117,22	138 117,22	603 506,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	465 389,72	138 117,22	138 117,22	603 506,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	193 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	538 287,91	538 287,91	538 287,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 050,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
	Total des recettes financières	195 050,00	0,00	726 137,91	726 137,91	726 137,91
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	195 050,00	465 389,72	864 255,13	864 255,13	1 329 644,85
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	440 000,00		1 073 500,00	1 073 500,00	1 073 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	234 942,78		370 000,00	370 000,00	370 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	674 942,78		1 443 500,00	1 443 500,00	1 443 500,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		869 992,78	465 389,72	2 307 755,13	2 307 755,13	2 773 144,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 262 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 376 012,17		2 376 012,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 205 000,00		6 205 000,00
014	Atténuations de produits	305 489,84		305 489,84
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	756 010,50		756 010,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	280 235,70	0,00	280 235,70
67	Charges exceptionnelles	48 350,00	0,00	48 350,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	370 000,00	370 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	160 612,09		160 612,09
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 073 500,00	1 073 500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 131 710,30	1 443 500,00	11 575 210,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 802,00	0,00	74 802,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 500,00	16 500,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	511 850,00	0,00	511 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		165 000,00	165 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	86 867,55	0,00	86 867,55
204	Subventions d'équipement versées	221 181,88	0,00	221 181,88
21	Immobilisations corporelles (6)	723 043,27	0,00	723 043,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	358 071,41	0,00	358 071,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 634,81		1 634,81
Dépenses d'investissement – Total		1 977 450,92	181 500,00	2 158 950,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	614 193,93
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	200 000,00		200 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 170 220,67		1 170 220,67
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 363 264,00		6 363 264,00
74	Dotations et participations	2 491 057,00		2 491 057,00
75	Autres produits de gestion courante	190 607,23	0,00	190 607,23
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	181 500,00	201 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	140 000,00	0,00	140 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 575 248,90	181 500,00	10 756 748,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	818 461,40
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 000,00	0,00	91 000,00
13	Subventions d'investissement	603 506,94	0,00	603 506,94
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 850,00	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		370 000,00	370 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 073 500,00	1 073 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00		95 000,00
Recettes d'investissement – Total		791 356,94	1 443 500,00	2 234 856,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	538 287,91
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 150 817,89	2 376 012,17	2 376 012,17
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 400,00	200,00	200,00
60611	Eau et assainissement	53 200,00	37 501,00	37 501,00
60612	Energie - Electricité	203 350,00	224 800,00	224 800,00
60621	Combustibles	211 900,00	208 554,00	208 554,00
60622	Carburants	38 000,00	25 600,00	25 600,00
60623	Alimentation	336 375,50	352 103,00	352 103,00
60624	Produits de traitement	2 120,00	2 016,00	2 016,00
60628	Autres fournitures non stockées	98 690,00	123 484,00	123 484,00
60631	Fournitures d'entretien	31 450,00	38 500,00	38 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	93 880,00	155 338,00	155 338,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	13 500,00	17 500,00	17 500,00
6064	Fournitures administratives	18 900,00	20 000,00	20 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 650,00	14 050,00	14 050,00
6067	Fournitures scolaires	29 105,14	38 363,18	38 363,18
6068	Autres matières et fournitures	250,00	150,00	150,00
6132	Locations immobilières	400,00	400,00	400,00
6135	Locations mobilières	24 100,00	28 670,00	28 670,00
614	Charges locatives et de copropriété	80,00	100,00	100,00
61521	Entretien terrains	13 000,00	28 500,00	28 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	81 400,00	69 800,00	69 800,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 500,00	8 500,00	8 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	235,00	250,00	250,00
61524	Entretien bois et forêts	17 000,00	34 450,00	34 450,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 750,00	51 000,00	51 000,00
6156	Maintenance	138 620,00	130 145,00	130 145,00
6161	Multirisques	35 000,00	36 000,00	36 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 345,00	2 342,00	2 342,00
617	Etudes et recherches	0,00	25 000,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 930,00	7 253,00	7 253,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	18 200,00	18 200,00
6188	Autres frais divers	116 058,00	103 840,00	103 840,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 900,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6231	Annonces et insertions	9 200,00	10 900,00	10 900,00
6232	Fêtes et cérémonies	116 415,00	132 665,00	132 665,00
6237	Publications	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6238	Divers	860,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	55 726,25	56 833,70	56 833,70
6251	Voyages et déplacements	9 550,00	9 400,00	9 400,00
6256	Missions	300,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	51 000,00	49 000,00	49 000,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 447,00	5 602,00	5 602,00
6284	Redevances pour services rendus	4 850,00	4 850,00	4 850,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	150,00	40 950,00	40 950,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	46 092,23	46 092,23
62878	Remb. frais à d'autres organismes	33 374,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	46 197,00	45 960,06	45 960,06
63512	Taxes foncières	24 200,00	22 450,00	22 450,00
63513	Autres impôts locaux	3 880,00	3 100,00	3 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	580,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 005 245,26	6 205 000,00	6 205 000,00
6218	Autre personnel extérieur	74 500,00	69 780,00	69 780,00
6331	Versement mobilité	69 780,20	72 131,26	72 131,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 705,09	18 162,81	18 162,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	62 802,17	57 705,03	57 705,03
64111	Rémunération principale titulaires	2 894 350,00	2 953 447,91	2 953 447,91
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	54 100,00	59 341,83	59 341,83
64118	Autres indemnités titulaires	414 845,00	413 199,71	413 199,71
64131	Rémunérations non tit.	615 460,00	685 215,80	685 215,80
64138	Autres indemnités non tit.	2 541,00	25 784,22	25 784,22
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 717,07	9 717,07
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	638 339,47	654 806,71	654 806,71

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	926 342,32	965 136,43	965 136,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 625,01	24 295,15	24 295,15
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 151,00	182 100,00	182 100,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	143,81	143,81
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 960,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	12 522,26	12 522,26
6488	Autres charges	1 744,00	1 510,00	1 510,00
014	Atténuations de produits	295 455,00	305 489,84	305 489,84
7391172	Dégrèvt taxe habitat ^o sur logements vaca	1 965,00	7 000,00	7 000,00
739211	Attributions de compensation	178 490,00	178 489,84	178 489,84
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	115 000,00	120 000,00	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	713 887,98	756 010,50	756 010,50
6531	Indemnités	102 500,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	8 540,00	8 540,00	8 540,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	150,00	150,00
65548	Autres contributions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 352,00	9 352,00	9 352,00
657362	Subv. fonct. CCAS	210 077,98	217 978,00	217 978,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	306 418,00	308 390,50	308 390,50
65888	Autres	0,00	30 600,00	30 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 165 406,13	9 642 512,51	9 642 512,51
66	Charges financières (b)	295 905,05	280 235,70	280 235,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	305 000,00	290 000,00	290 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 094,95	-9 764,30	-9 764,30
67	Charges exceptionnelles (c)	55 926,75	48 350,00	48 350,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	24 926,75	13 350,00	13 350,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	30 500,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	97 625,73	160 612,09	160 612,09
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 614 863,66	10 131 710,30	10 131 710,30
023	Virement à la section d'investissement	440 000,00	1 073 500,00	1 073 500,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	234 942,78	370 000,00	370 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	234 942,78	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		674 942,78	1 443 500,00	1 443 500,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		674 942,78	1 443 500,00	1 443 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 289 806,44	11 575 210,30	11 575 210,30

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-9 764,30
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 764,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	150 000,00	200 000,00	200 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	150 000,00	200 000,00	200 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 125 909,91	1 170 220,67	1 170 220,67
70311	Concessions cimetières (produit net)	13 600,00	11 300,00	11 300,00
70321	Stationnement et location voie publique	9 937,91	10 426,61	10 426,61
70323	Redev. occupat° domaine public communal	32 900,00	35 000,00	35 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	214,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 300,00	4 260,00	4 260,00
70632	Redevances services à caractère loisir	85 000,00	79 164,06	79 164,06
7066	Redevances services à caractère social	100 700,00	101 900,00	101 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	258 500,00	258 500,00	258 500,00
70688	Autres prestations de services	0,00	500,00	500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	33 758,00	38 220,00	38 220,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	235 000,00	329 500,00	329 500,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	49 500,00	45 000,00	45 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	8 000,00	7 800,00	7 800,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	1 000,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	112 400,00	115 000,00	115 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	158 500,00	115 250,00	115 250,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	16 900,00	16 900,00	16 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 700,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	6 388 876,00	6 363 264,00	6 363 264,00
73111	Impôts directs locaux	4 130 666,00	4 159 811,00	4 159 811,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	1 464 539,00	1 441 782,00	1 441 782,00
73221	FNGIR	294 771,00	294 771,00	294 771,00
7336	Droits de place	36 900,00	34 900,00	34 900,00
7338	Autres taxes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	150 000,00	150 000,00	150 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000,00	220 000,00	220 000,00
74	Dotations et participations	2 431 334,00	2 491 057,00	2 491 057,00
7411	Dotation forfaitaire	1 350 000,00	1 316 000,00	1 316 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	108 000,00	108 000,00	108 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	332 000,00	345 000,00	345 000,00
744	FCTVA	4 000,00	13 000,00	13 000,00
7461	DGD	37 750,00	37 750,00	37 750,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 000,00	1 000,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	12 600,00	12 600,00
7473	Participat° Départements	26 000,00	29 000,00	29 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	50 723,00	30 100,00	30 100,00
74748	Participat° Autres communes	39 130,00	39 000,00	39 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	24 399,00	24 399,00
7478	Participat° Autres organismes	9 932,00	60 900,00	60 900,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	148 799,00	145 601,00	145 601,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	60 000,00	67 507,00	67 507,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 000,00	13 000,00	13 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	188 000,00	194 700,00	194 700,00
7488	Autres attributions et participations	38 000,00	33 500,00	33 500,00
75	Autres produits de gestion courante	161 891,36	190 607,23	190 607,23
752	Revenus des immeubles	93 838,00	97 135,80	97 135,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	68 053,36	93 471,43	93 471,43
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 258 011,27	10 415 148,90	10 415 148,90
76	Produits financiers (b)	100,00	100,00	100,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00	20 000,00	20 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	140 000,00	140 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 273 111,27	10 575 248,90	10 575 248,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 695,17	181 500,00	181 500,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	7 974,64	165 000,00	165 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 720,53	16 500,00	16 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 695,17	181 500,00	181 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 289 806,44	10 756 748,90	10 756 748,90

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	818 461,40
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 575 210,30
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 200,00	36 000,00	36 000,00
2031	Frais d'études	0,00	15 000,00	15 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 200,00	21 000,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	144 114,00	145 114,00	145 114,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	1 000,00	1 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	144 114,00	144 114,00	144 114,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	102 860,10	593 345,00	593 345,00
2111	Terrains nus	0,00	352 703,77	352 703,77
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	13 000,00	13 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	2 155,36	2 155,36
2135	Installations générales, agencements	67 000,00	68 899,66	68 899,66
2152	Installations de voirie	0,00	14 000,00	14 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	24 222,00	24 222,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	8 720,00	8 720,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	35 934,14	35 934,14
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	1 608,00	1 608,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	4 460,00	4 460,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 810,00	30 310,00	30 310,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 050,10	37 332,07	37 332,07
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	73 600,00	300 023,41	300 023,41
2313	Constructions	73 600,00	300 023,41	300 023,41
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		321 774,10	1 074 482,41	1 074 482,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	522 685,00	511 850,00	511 850,00
1641	Emprunts en euros	520 635,00	510 000,00	510 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 050,00	1 850,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 838,51	1 634,81	1 634,81
Total des dépenses financières		531 523,51	513 484,81	513 484,81
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		853 297,61	1 587 967,22	1 587 967,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 695,17	181 500,00	181 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	16 695,17	181 500,00	181 500,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 478,92	3 500,00	3 500,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	2 824,61	3 450,00	3 450,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	2 417,00	9 300,00	9 300,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	250,00	250,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	7 974,64	165 000,00	165 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 695,17	181 500,00	181 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		869 992,78	1 769 467,22	1 769 467,22

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	389 483,70
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	614 193,93
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	138 117,22	138 117,22
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	71 018,12	71 018,12
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	19 141,00	19 141,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	47 958,10	47 958,10
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	138 117,22	138 117,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	193 000,00	629 287,91	629 287,91
10222	FCTVA	145 000,00	76 000,00	76 000,00
10226	Taxe d'aménagement	48 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	538 287,91	538 287,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 050,00	1 850,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	95 000,00	95 000,00
Total des recettes financières		195 050,00	726 137,91	726 137,91
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		195 050,00	864 255,13	864 255,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement	440 000,00	1 073 500,00	1 073 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	234 942,78	370 000,00	370 000,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	793,00	793,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 420,00	2 420,00	2 420,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	452,80	460,00	460,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 101,94	16 500,00	16 500,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	144 114,00	144 114,00
28051	Concessions et droits similaires	14 019,78	5 100,00	5 100,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 741,41	7 800,00	7 800,00
28128	Autres aménagements de terrains	878,09	1 450,00	1 450,00
281312	Bâtiments scolaires	78,00	78,00	78,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	307,00	307,00
28132	Immeubles de rapport	417,30	420,00	420,00
28138	Autres constructions	0,00	340,00	340,00
28152	Installations de voirie	508,00	13 969,00	13 969,00
281532	Réseaux d'assainissement	962,37	1 626,37	1 626,37
281534	Réseaux d'électrification	460,00	864,00	864,00
281538	Autres réseaux	12 879,10	5 800,00	5 800,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	674,71	700,00	700,00
281571	Matériel roulant	20 762,38	20 600,00	20 600,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 411,33	2 500,00	2 500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 408,05	11 500,00	11 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	792,21	792,21	792,21
28182	Matériel de transport	27 677,25	31 500,00	31 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 195,72	26 500,00	26 500,00
28184	Mobilier	7 631,24	6 000,00	6 000,00
28188	Autres immo. corporelles	81 471,10	67 866,42	67 866,42
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		674 942,78	1 443 500,00	1 443 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		674 942,78	1 443 500,00	1 443 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		869 992,78	2 307 755,13	2 307 755,13
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	465 389,72
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 773 144,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	655 749	539 947	47 850	163 735	116 540	52 744	0	8 552	1 000	850	1 000	1 587 967
- Equipements municipaux (2)		539 947	47 850	163 735	116 540	52 744	0	8 552	0	0	0	929 368
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	145 114
- Opérations financières	655 749											655 749
Dépenses d'ordre	181 500											181 500
Total dépenses de l'exercice	837 249	539 947	47 850	163 735	116 540	52 744	0	8 552	1 000	850	1 000	1 769 467
RAR N-1 et reports	688 996	157 753	87	31 883	36 100	10 906	0	44 901	0	33 053	0	1 003 678
Total cumulé dépenses d'investissement	1 526 245	697 700	47 937	195 617	152 640	63 649	0	53 453	1 000	33 903	1 000	2 773 145

RECETTES

Total recettes de l'exercice	2 167 788	75 442	3 008	51 691	2 656	5 320	0	0	1 000	850	0	2 307 755
RAR N-1 et reports	0	383 130	0	16 667	10 000	7 500	0	44 593	0	3 500	0	465 390
Total cumulé recettes d'investissement	2 167 788	458 572	3 008	68 358	12 656	12 820	0	44 593	1 000	4 350	0	2 773 145

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	2 301 981	4 637 728	276 134	1 786 959	786 108	328 844	237 999	1 006 460	14 655	164 457	33 885	11 575 210
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 301 981	4 637 728	276 134	1 786 959	786 108	328 844	237 999	1 006 460	14 655	164 457	33 885	11 575 210

RECETTES

Total recettes de l'exercice	8 650 772	1 124 021	0	379 350	53 344	149 081	181 900	124 427	36 774	12 107	44 973	10 756 749
RAR N-1 et reports	818 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818 461
Total cumulé recettes de fonctionnement	9 469 233	1 124 021	0	379 350	53 344	149 081	181 900	124 427	36 774	12 107	44 973	11 575 210

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		912 051	697 700	47 937	195 617	152 640	63 649	0	53 453	1 000	33 903	1 000	2 158 951
Dépenses réelles		730 551	697 700	47 937	195 617	152 640	63 649	0	53 453	1 000	33 903	1 000	1 977 451
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	1 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 635
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 802
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	510 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000	850	0	511 850
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	71 868	0	0	0	15 000	0	0	0	0	0	86 868
204	Subventions d'équipement versées	144 114	0	0	0	0	0	0	44 593	0	31 475	1 000	221 182
21	Immobilisations corporelles	0	543 748	47 937	92 194	1 608	28 696	0	8 861	0	0	0	723 043
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	82 085	0	103 423	151 032	19 954	0	0	0	1 578	0	358 071
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>181 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>181 500</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	181 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 500
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		2 167 788	458 572	3 008	68 358	12 656	12 820	0	44 593	1 000	4 350	0	2 773 145
Recettes réelles		724 288	458 572	3 008	68 358	12 656	12 820	0	44 593	1 000	4 350	0	1 329 645
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	629 288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	629 288
13	Subventions d'investissement	0	458 572	3 008	68 358	12 656	12 820	0	44 593	0	3 500	0	603 507

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	850	0	1 850
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 443 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 443 500
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 073 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 073 500
040	Opérat° ordre transfert entre sections	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 301 981	4 637 728	276 134	1 786 959	786 108	328 844	237 999	1 006 460	14 655	164 457	33 885	11 575 210
Dépenses réelles		858 481	4 637 728	276 134	1 786 959	786 108	328 844	237 999	1 006 460	14 655	164 457	33 885	10 131 710
011	Charges à caractère général	71 192	908 467	29 700	746 868	187 255	178 645	500	60 408	14 555	147 637	30 785	2 376 012
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 465 915	246 434	1 029 156	566 437	83 924	0	813 034	0	0	100	6 205 000
014	Atténuations de produits	305 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 490
022	Dépenses imprévues	150 612	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 612
65	Autres charges de gestion courante	50 951	232 346	0	10 935	31 266	64 575	227 999	133 018	100	1 820	3 000	756 011
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	280 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 236
67	Charges exceptionnelles	0	21 000	0	0	1 150	1 700	9 500	0	0	15 000	0	48 350
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 443 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 443 500
023	Virement à la section d'investissement	1 073 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 073 500
042	Opérat° ordre transfert entre sections	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 650 772	1 124 021	0	379 350	53 344	149 081	181 900	124 427	36 774	12 107	44 973	10 756 749
Recettes réelles		8 469 272	1 124 021	0	379 350	53 344	149 081	181 900	124 427	36 774	12 107	44 973	10 575 249
013	Atténuations de charges	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	581 790	0	258 500	4 260	78 414	181 900	51 750	0	12 107	1 500	1 170 221
73	Impôts et taxes	6 266 364	60 000	0	0	4 000	0	0	0	0	0	32 900	6 363 264
74	Dotations et participations	2 202 808	96 299	0	120 850	41 100	16 270	0	13 730	0	0	0	2 491 057
75	Autres produits de gestion courante	0	25 932	0	0	3 984	54 397	0	58 947	36 774	0	10 573	190 607
76	Produits financiers	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
77	Produits exceptionnels	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	140 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>181 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>181 500</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>181 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>181 500</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 673 003,64									
1641 Emprunts en euros (total)					12 673 003,64									
070433	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,740	4,810	EUR	X	X	O	A-1
070434	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2012	1 500 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	4,180	4,240	EUR	X	X	O	A-1
1129895	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2009	01/12/2009	01/02/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
2152595	CAISSE D'EPARGNE	02/02/2009	20/05/2009	28/02/2010	375 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	5,160	EUR	A	P	O	A-1
4 327 109S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/01/2007	30/11/2007	30/05/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.24 %	4,240	4,300	EUR	A	P	O	A-1
MIN244714EUR	SFIL CAFFIL	20/12/2006	30/11/2009	01/03/2010	600 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.055 sur Euribor 3M) + 0.055	0,770	0,790	EUR	T	P	O	A-1
MIN264065EUR	DEXIA CL	06/01/2009	01/07/2009	01/10/2009	375 000,00	V	LEP + 1.03	4,090	4,150	EUR	T	C	O	A-1
MON5015667EURexMPH263546EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2014	01/04/2015	01/07/2016	3 257 563,91	F	Taux fixe à 3.53 %	3,530	3,580	EUR	A	C	O	A-1
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	SFIL CAFFIL	20/04/2015	01/05/2015	01/04/2016	3 315 439,73	F	Taux fixe à 2.81 %	2,810	2,850	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 673 003,64									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 353 827,04					507 621,12	285 539,29	0,00	168 700,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 353 827,04					507 621,12	285 539,29	0,00	168 700,29
070433	N	0,00	A-1	782 613,00	11,46	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,810	65 217,00	37 646,78	0,00	18 814,82
070434	N	0,00	A-1	1 022 460,00	11,46	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	0,000	65 880,00	0,00	0,00	0,00
1129895	N	0,00	A-1	418 574,20	8,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	38 797,05	18 710,27	0,00	15 514,21
2152595	N	0,00	A-1	264 897,40	13,16	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	13 366,74	13 668,71	0,00	10 887,92
4 327 109S	N	0,00	A-1	698 018,40	16,41	F	Taux fixe à 4.24 %	4,300	28 717,73	30 007,04	0,00	16 948,18
MIN244714EUR	N	0,00	A-1	350 149,11	13,92	V	(Euribor 3M-Floor -0.055 sur Euribor 3M) + 0.055	0,000	23 779,66	0,00	0,00	0,00
MIN264065EUR	N	0,00	A-1	164 062,50	8,50	V	LEP + 1.03	2,050	18 750,00	3 187,74	0,00	729,27
MON5015667EURexMPH263546EUR	N	0,00	A-1	2 912 563,91	11,50	F	Taux fixe à 3.53 %	3,580	100 000,00	104 241,47	0,00	50 469,11
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	N	0,00	A-1	2 740 488,52	9,25	F	Taux fixe à 2.81 %	2,850	153 112,94	78 077,28	0,00	55 336,78
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 353 827,04					507 621,12	285 539,29	0,00	168 700,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 353 827,04	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400 €	06/02/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	3	06/02/2012
L	FONDS DE COMMERCE	2	06/02/2012
L	VOITURES	5	06/02/2012
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	06/02/2012
L	MOBILIER	10	06/02/2012
L	MATERIEL DIVERS	10	06/02/2012
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	06/02/2012
L	COFFRE FORT	30	06/02/2012
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	06/02/2012
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSEURS	30	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	06/02/2012
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	06/02/2012
L	PLANTATIONS	20	06/02/2012
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	06/02/2012
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	15	06/02/2012
L	AGENC.ET AMEN. DE BAT. INSTALL.ELECTRIQ.ET TELEPHONIQ.	20	06/02/2012
L	CHEPTEL	5	06/02/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
provision pour risques et charges coût global rachat bien auprès de l'EPFN	0,00	25/09/2017	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
provision pour risques et charges coût global rachat bien auprès de l'EPFN	0,00	26/03/2019	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		528 134,81	528 134,81
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		510 000,00	510 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	510 000,00	510 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 134,81	18 134,81
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	16 500,00	16 500,00
020	Dépenses imprévues	1 634,81	1 634,81

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	528 134,81	389 483,70	614 193,93	1 531 812,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 629 500,00	III 1 629 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		91 000,00	91 000,00
10222	FCTVA	76 000,00	76 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 538 500,00	1 538 500,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041622	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	793,00	793,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	2 420,00	2 420,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	460,00	460,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	16 500,00	16 500,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	144 114,00	144 114,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	5 100,00	5 100,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	7 800,00	7 800,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 450,00	1 450,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	78,00	78,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	307,00	307,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	420,00	420,00
28138	<i>Autres constructions</i>	340,00	340,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	13 969,00	13 969,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	1 626,37	1 626,37
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	864,00	864,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	5 800,00	5 800,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	700,00	700,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	20 600,00	20 600,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 500,00	2 500,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	11 500,00	11 500,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	792,21	792,21
28182	<i>Matériel de transport</i>	31 500,00	31 500,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	26 500,00	26 500,00
28184	<i>Mobilier</i>	6 000,00	6 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	67 866,42	67 866,42
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00	95 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 073 500,00	1 073 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 629 500,00	465 389,72	0,00	538 287,91	2 633 177,63

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 531 812,44
Ressources propres disponibles	IV 2 633 177,63
Solde	V = IV – II (6) 1 101 365,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					6 100 286,59	2 659 241,96										64 015,97	339 630,65	
ALCEANE	2007	P	programme réhabilitation 160 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 250 000,00	308 894,08	1,90	A	F		0,000	F		0,000	A-1		2 934,49	155 623,71
ALCEANE	2011	P	réaménagement cité mayville	CAISSE DES DEPOTS	1 031 752,07	435 508,64	4,90	T	F		0,000	F		0,000	A-1		25 536,36	78 345,20
ALCEANE	1988	P	schneider 25 logements	CAISSE DES DEPOTS	84 315,89	4 619,42	0,20	A	V		0,000	V		0,000	A-1		45,10	4 619,42
ALCEANE	1996	P	Cité de mayville 11 logements	CAISSE DES DEPOTS	64 760,34	20 282,11	6,10	A	V		0,000	V		0,000	A-1		344,80	2 939,47
BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du Grand Quai	CAISSE DES DEPOTS	78 000,00	67 279,15	36,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		1 009,19	1 423,11
ESTUAIRE DE LA SEINE	2015	P	Réfection logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	205 885,79	90 687,67	11,00	A	V		1,600	V		0,000	-		997,56	8 628,87
ESTUAIRE DE LA SEINE	2012	P	prog rehab grand harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	101 350,00	21 595,20	2,50	A	F		0,000	F		0,000	A-1		257,35	10 738,54
ESTUAIRE DE LA SEINE	2013	P	Réhabilitation logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 700,00	51 597,27	14,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		567,57	3 713,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacchi 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	37 148,85	35 005,78	47,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		385,06	588,72
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacchi 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	107 988,95	99 605,74	37,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		1 095,66	2 270,05
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du grand quai	CREDIT FONCIER	678 000,00	425 648,78	15,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		15 113,19	21 981,87
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2014	P	Résidence Le Bellovacchi	CAISSE DES DEPOTS	563 162,00	489 789,84	26,00	A	V		2,110	V		2,110	A-1		7 346,85	16 562,10
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacchi	CAISSE DES DEPOTS	45 213,15	39 978,19	31,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		439,76	1 132,05
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacchi	CAISSE DES DEPOTS	14 973,10	13 886,04	45,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		152,75	240,14
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacchi	CAISSE DES DEPOTS	5 187,05	4 505,59	31,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		13,52	143,75
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacchi	CAISSE DES DEPOTS	1 733,00	1 580,30	45,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		4,74	32,85
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Logement 12 à 18 rue du grand quai	CAISSE DES DEPOTS	426 000,00	309 439,08	20,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		4 641,59	12 645,38
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacchi 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	7 500,00	6 821,85	37,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		20,46	179,73
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacchi 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 972,40	2 763,44	47,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		8,29	56,11
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2018	P	réhabilitation 94 logements	CAISSE DES DEPOTS	281 644,00	229 753,79	12,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		3 101,68	17 765,83
TOTAL GENERAL					6 100 286,59	2 659 241,96											64 015,97	339 630,65

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	793 160,41
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	793 160,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 575 248,90

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,50
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 751 507,52	1 351 976,67	79 906,17
Au profit d'organismes publics					521 031,00	521 031,00	0,00
2008	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	21 031,00	21 031,00	0,00
2009	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	150 000,00	150 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	80 000,00	80 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	130 000,00	130 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	140 000,00	140 000,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 230 476,52	830 945,67	79 906,17
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	17	A	633 476,52	447 159,92	37 263,32
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	14	A	597 000,00	383 785,75	42 642,85
TOTAL					1 751 507,52	1 351 976,67	79 906,17

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		42,00	0,00	42,00	37,21	4,00	41,21
Adjoint Administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	10,00	0,00	10,00	7,80	2,00	9,80
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	8,50	0,00	8,50
Adjoint administratif stagiaire	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,91	0,00	2,91
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		55,00	11,36	66,36	64,12	3,00	67,12
Adjoint technique	C	22,00	4,91	26,91	25,77	2,00	27,77
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,00	6,45	17,45	17,45	0,00	17,45
Adjoint technique stagiaire	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	2,35	3,35	3,15	0,00	3,15
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,51	1,51	1,31	0,00	1,31
Agent social principal de 2ème classe	C	0,00	0,73	0,73	0,73	0,00	0,73
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	0,00	0,51	0,51	0,51	0,00	0,51
Assistant socio-éducatif principal	A	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,23	6,23	6,03	0,00	6,03
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	0,23	0,23	0,23	0,00	0,23
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	1,88	5,88	4,88	1,00	5,88
Adjoint d'animation	C	2,00	1,88	3,88	2,88	1,00	3,88
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		110,00	15,82	125,82	117,39	8,00	125,39

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif	C	ADM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	330	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	396	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	MS	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ADM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	ANIM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	ADM	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	330	0,00	3-a°	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	685	0,00	110	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
29/01/1987 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	4 619,42
15/06/1990 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	67 279,15
16/12/1993 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	20 282,11
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	309 439,08
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	425 648,78
24/09/2007 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	308 894,08
01/01/2011 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	435 508,64
10/10/2012 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	21 595,20
19/04/2013 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	51 597,27
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	59 950,12
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	489 789,84
11/09/2015 - Garantie	Estuaire de la Seine		SA d'HLM	90 687,67
19/10/2015 - Garantie	Basse Seine	Immobilière basse seine	SA d'HLM	144 196,81
07/12/2016 - Garantie	Logeo Estuaire			229 753,79
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
29/06/2015 - Subvention	Enfance pour tous		Association	130 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIEHGO	14/02/1967	Sans fiscalité propre	50 000,00
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	23/11/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	01/03/1965	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	9 086 944,00	0,20	16,18	0,00	1 470 268,00	0,20
TFPB	8 404 484,00	0,40	57,26	0,00	2 681 030,00	0,40
TFPNB	15 060,00	0,40	56,53	0,00	8 513,00	0,40
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	17 506 488,00	0,29			4 159 811,00	0,33